



TRESORERIE

Adresse de correspondance  
Avenue des Arts 30  
1040 BRUXELLES

**Paielements**  
*Traitements et Pensions*

**Note aux Ordonnateurs**

---

Votre courrier du	Vos références	Nos références	Annexe(s)
-------------------	----------------	----------------	-----------

**Précompte professionnel**

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

Le SCDF a appliqué un barème de précompte professionnel erroné aux traitements de décembre 2006 et janvier 2007. La réduction employée a été intégrée, à tort, dans ce barème erroné.

C'est pourquoi, les agents, dont le revenu mensuel imposable est inférieur à 810,00 €, ont eu une retenue insuffisante de précompte professionnel de l'ordre de 1,50 €

A partir du traitement de février 2007, le barème correct sera appliqué.

Les traitements de décembre 2006 et janvier 2007 **ne** seront **pas** recalculés.

Salutations amicales,

Annick Guedens  
Premier attaché des finances

---

Des informations complémentaires concernant ce courrier peuvent être obtenues auprès de :

**Service**  
Paielements : Traitements et Pensions

.be

**Annick GUEDENS**  
Premier attaché des finances  
Tél. 02 233 74 15 – fax 02 233 70 77  
E-mail: [annick.guedens@minfin.fed.be](mailto:annick.guedens@minfin.fed.be)